

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/092

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/092
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221214-lmc139768-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/092
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139768-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/092

OBJET : **Voeu** - Voeu sollicitant la mise en œuvre par l'Etat de mesures destinées à améliorer la sécurité de la RN 19 dans la traversée de Villecresnes.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que la route nationale 19 (RN 19) est un axe majeur du Sud-Est parisien emprunté par environ 60 000 véhicules par jour, dont 4000 poids-lourds ; que son trafic est en croissance permanente ;

CONSIDERANT que la RN19 traverse la commune de Villecresnes, ville de 12 000 habitants, sans aménagement urbain ; que les quelques aménagements y sont désuets, très dégradés et ne répondent plus aux normes ; qu'ils restent souvent en l'état après avoir été endommagés, menaçant parfois de s'écrouler sur la chaussée ; que certains carrefours n'ont pas été requalifiés depuis plus de 40 ans ;

CONSIDERANT qu'une accidentologie extrêmement élevée y a été constatée, avec plus de 20 accidents depuis le début de l'année dont 10 impliquant des préjudices corporels ; qu'au total, 15 blessés ont été dénombrés, avec pour certains un pronostic vital engagé, et un décès ;

CONSIDERANT que, face à cette situation, aucune action n'a été menée par l'Etat, sur cet axe routier relevant pourtant de sa compétence et donc de sa responsabilité, et ce malgré de nombreux courriers des élus locaux, notamment des élus de Villecresnes, Marolles et Santeny, et le soutien des parlementaires du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT que les habitants de la commune de Villecresnes ont exprimé de vives inquiétudes eu égard aux dangers qu'ils encourent à chaque fois qu'ils empruntent cette route ; que 1000 Villecresnois ont signé une pétition en début d'année demandant un réaménagement de cette section en boulevard urbain ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/092
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139768-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer la sécurité de ce secteur, sont attendues les mesures suivantes :

- Une séparation des voies montantes et descendantes ;
- L'installation d'un radar mesurant les vitesses au-delà de 50 km/h ;
- La création de deux ronds-points sur les sorties des rues Cavailès et Dagorno ;
- Une rénovation de la voie en circulation douce le long du château de Gros-Bois ;

CONSIDERANT que les élus de Grand Paris Sud Est Avenir renouvellent leur souhait d'un positionnement fort et affirmé de l'Etat sur le réaménagement de la RN19 et l'adoption de solutions immédiates permettant de protéger les populations lorsqu'elles empruntent la RN19 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **ADOPTE** une résolution sollicitant la mise en œuvre par l'Etat des
UNIQUE : mesures sus-évoquées dans les meilleurs délais.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/092
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139768-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/092
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139768-DE-1-1